

un comité représentant un grand nombre de pays qui serait chargé de rédiger un projet de traité en vue de sauvegarder, par l'entremise d'un organisme international, le caractère international des fonds marins. Les dangers inhérents à la course aux armes sous-marines, à l'utilisation du lit de la mer pour des installations militaires et à la pollution de la mer par les déchets chimiques et radioactifs ont également été étudiés.

Espace extra-atmosphérique

La coutume veut qu'on discute le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au sein de la Première Commission. Cette année, la Commission a porté une attention toute particulière au Traité relatif à l'espace extra-atmosphérique, qui est entré en vigueur le 10 octobre. De façon générale, les membres de la Commission ont approuvé le traité mais ils ont déploré l'absence des conventions sur l'assistance aux astronautes « naufragés », sur la responsabilité des dommages causés par des objets lancés dans l'espace et sur une définition juridique de l'espace extra-atmosphérique. Tous les orateurs se sont déclarés en faveur de la prochaine Conférence sur l'espace extra-atmosphérique (qui aura lieu à Vienne en 1968), conférence dont les pays en voie de développement espèrent tirer profit. Les résolutions relatives au Comité de l'espace extra-atmosphérique et à la Conférence ont été adoptées à l'unanimité tant à la Première Commission (le 26 octobre) qu'en séance plénière (le 3 novembre).

Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour à la demande de plusieurs signataires de l'Amérique latine, qui voulaient faire mieux connaître le traité. Ils espéraient également qu'une discussion du traité encouragerait d'autres pays à adhérer au traité et hâterait la signature d'un traité général de non-prolifération. Le présent traité interdit l'utilisation et la présence d'armes nucléaires dans la région en question et prévoit des négociations bilatérales en vue de garanties (du genre de celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique), qui seraient appliquées par un organisme de contrôle désigné. Le Traité renferme deux protocoles : le premier prévoit que les cinq puissances nucléaires respecteront le statut non-nucléaire de la région; le deuxième prévoit que les États à l'extérieur de cette région qui possèdent des territoires à l'intérieur devront observer le traité en ce qui concerne ces territoires. Seule la Grande-Bretagne a révélé son intention de signer les deux protocoles. Les États-Unis se sont déclarés en sympathie avec le traité et l'URSS se méfiait des équivoques que, selon elle, le traité renferme. De son côté, la France s'est tenue sur la réserve.

Question de Corée

La Première Commission étudie chaque année le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Cette année,